



HAL
open science

Remarques complémentaires sur le chapitre XXIII du tome premier du Rouge et le Noir

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Remarques complémentaires sur le chapitre XXIII du tome premier du Rouge et le Noir. 2021. halshs-03373069

HAL Id: halshs-03373069

<https://shs.hal.science/halshs-03373069>

Submitted on 11 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GLALICEUR

numéro 34

le 9 octobre 2021

Groupe de recherche
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises
du **C**entre et d'aill**E**URs
(Tokyo)

contact : glaliceur2019@gmail.com

Remarques complémentaires sur le chapitre XXIII du tome premier du *Rouge et le Noir*

Takeshi MATSUMURA

Le Rouge et le Noir ayant fait l'objet d'innombrables études et de plusieurs éditions de qualité, on aurait l'impression que tous les détails du roman ont été expliqués parfaitement par des générations de spécialistes. Un lecteur occasionnel, incapable de maîtriser toute la littérature secondaire et « trouvant tout obstrué » comme dit l'autre¹, serait sans doute découragé dès le départ de proposer de nouvelles interprétations ou même des éclaircissements supplémentaires. Toutefois, si l'on relit de près les éditions critiques de l'œuvre, il me semble encore possible de les compléter sur quelques points. À titre d'exemple, je vais soumettre à la sagacité des lecteurs des remarques ponctuelles sur le chapitre XXIII « Chagrins d'un fonctionnaire » du tome premier. Naturellement, il est fort probable que des érudits ont déjà fait les mêmes observations dans des études antérieures et que je suis le seul à l'ignorer. Si pourtant je les avance ici, c'est qu'à ma connaissance, les éditions consultées ne les contiennent pas ou du moins qu'elles ne me paraissent pas avoir résolu d'une manière adéquate les problèmes qui m'intéressent.

D'abord, examinons le verbe pronominal *s'émigrer* au sens de « quitter sa patrie », que Madame de Rênal prononce dans le chapitre XXIII du tome premier du *Rouge et le Noir*. Lorsque le héros s'apprête à partir pour le séminaire de Besançon, elle coupe pour lui « une mèche de ses cheveux² » et lui demande de veiller sur ses enfants si jamais elle meurt. Je cite d'après l'édition originale la phrase qui contient le verbe : « S'il y a une nouvelle révolution, tous les nobles seront égorgés, leur père s'émigrera peut-être à cause de ce paysan tué sur un toit³. »

Parmi les éditeurs consultés, Jules Marsan⁴ en 1923 et Henri Martineau⁵ dans sa publication de Garnier en 1960 signalent que la leçon de l'édition originale *s'émigrera* est

¹ C'est Sainte-Beuve, voir son article « Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme. Deuxième édition », paru dans *Le Globe* du 4 novembre 1830 et repris dans *Premiers Lundis*, t. I, Paris, Michel Lévy, 1874, p. 407. Voir aussi Pierre Barbéris, « Signification de *Joseph Delorme* en 1830 », dans *Lectures du réel*, Paris, Éditions sociales, 1973, p. 147. Dans les citations, sauf indication contraire c'est moi qui souligne.

² *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle*, par M. de Stendhal, Paris, A. Levasseur, 1831 (que je désigne par « édition originale »), 2 vol., t. I, p. 272.

³ *Ibid.*, p. 273. La graphie *toît* n'est sans doute pas une coquille, voir *Éléments de grammaire française à l'usage des enfants* par E. Jacquemard, Paris, Giguët et Michaud, 1805, p. 153 qui cite *toît* parmi les mots qui ont besoin d'un accent circonflexe sur *i*.

⁴ *Le Rouge et le Noir, Texte établi et annoté avec une introduction historique par Jules Marsan, Préface de Paul Bourget*, Paris, Champion, 1923, 2 vol., t. I, p. 426.

⁵ *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle, Texte établi avec introduction, bibliographie, chronologie, notes et variantes par Henri Martineau*, Paris, Garnier, 1960, p.555.

remplacée par *émigrera* sans pronom réfléchi dans l'édition de Michel Lévy en 1854. Mais les autres éditeurs⁶ ne disent rien, depuis Henri Martineau⁷ dans l'ancienne Pléiade et Victor Del Litto⁸ jusqu'à Michel Crouzet⁹ et Marie Parmentier¹⁰ en passant par Pierre-Georges Castex¹¹ et Anne-Marie Meininger¹². La seule exception est Yves Ansel, qui nous apprend dans une note que l'on a affaire bien à la leçon originale et non pas à une coquille glissée dans la nouvelle Pléiade : « Telle est la leçon de l'édition originale. La forme “*s'émigrer*” n'est pas attestée par les dictionnaires que nous avons consultés¹³. » Pour bien comprendre la portée de cette observation, il faut se rappeler ce que le même spécialiste affirmait dans le colloque *Stendhal et les langues* de 2003 :

Autant Dominique dans des écrits *for himself* jongle avec les langues, donne libre cours à une intense créativité lexicale, autant Stendhal dans les « livres publics », conformément au principe énoncé dans *Des périls de la langue italienne*, se garde de vouloir « innover », d'inventer des mots avant d'avoir épuisé toutes les ressources de la langue française¹⁴.

La note de la nouvelle Pléiade nous incite donc à nous demander pourquoi l'auteur du *Rouge et le Noir*, qui répugne à introduire des néologismes dans ses publications, se sert du verbe pronominal *s'émigrer* dans la réplique de Madame de Rênal. Avant d'y répondre et de proposer des hypothèses, il faut savoir si l'on a vraiment affaire à une création d'auteur.

Il est vrai que l'emploi pronominal du verbe *émigrer* est absent de nos instruments de travail habituels comme le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré¹⁵, le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse¹⁶, la *Base historique du vocabulaire français*¹⁷

⁶ À la liste des éditeurs on peut ajouter Mariella Di Maio, voir *Il Rosso e il Nero*, dans *Romanzi e racconti*, a cura di Mariella Di Maio con un saggio introduttivo di Michel Crouzet, Traduzione di Maurizio Cucchi, Milan, Arnoldo Mondadori, 1996-2008, 3 vol., t. I (tirage de 2008), p. 443 (pas de note).

⁷ *Romans et nouvelles, Texte établi et annoté par Henri Martineau*, Paris, Gallimard, 1952, Bibliothèque de la Pléiade, 2 vol., t. I (tirage de 1966), p. 365.

⁸ *Le Rouge et le Noir, Préface et notes de Victor Del Litto*, Lausanne, Rencontre, 1961, p. 202.

⁹ *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle, Préface, commentaires et notes de Michel Crouzet*, Paris, Librairie générale française, 2020, Livre de poche Classiques, p. 260.

¹⁰ *Le Rouge et le Noir, Présentation, notes, dossier, chronologie, bibliographie par Marie Parmentier*, Paris, Flammarion, 2013, GF Flammarion, p. 213.

¹¹ *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle, Texte établi avec sommaire biographique, introduction, bibliographie, variantes, notes et dossier documentaire par Pierre-Georges Castex*, Paris, Garnier, 1973, p. 149.

¹² *Le Rouge et le Noir, Préface de Jean Prévost, Édition établie et annotée par Anne-Marie Meininger*, « *Le Rouge et le Noir : esthétiques et valeurs* », dossier pédagogique par Catherine Botterel, Paris, Gallimard, 2000 et 2020, Folio classique, p. 233.

¹³ *Le Rouge et le Noir, Texte établi, présenté et annoté par Yves Ansel*, dans Stendhal, *Œuvres romanesques complètes, Édition établie par Yves Ansel, Philippe Berthier et al.*, Paris, Gallimard, 2005-2014, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol. (= ORC), t. I (tirage de 2017), p. 1043 ; souligné par l'auteur.

¹⁴ Yves Ansel, « To print or not to print », dans *Stendhal à Cosmopolis. Stendhal et ses langues*, Grenoble, ELLUG, 2007 ; repris dans *id.*, *Pour un autre Stendhal*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 109 ; souligné par l'auteur.

¹⁵ Paris, Hachette, 1873, 4 vol., s.v. *émigrer*.

¹⁶ Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1866-1876, 15 vol., t. VII, p. 437d.

¹⁷ Disponible sur le site suivant : <https://www.cnrtl.fr/definition/bhvf/>. Je désigne cette base par BHVF.

et le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg¹⁸. Cependant, le silence n'est pas universel. Parmi les lexicographes du XIX^e siècle, Napoléon Landais l'a relevé sous l'entrée *émigrer* de la troisième édition de son *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, parue en 1836¹⁹. Et au XX^e siècle, le *Trésor de la langue française*²⁰ a accueilli notre occurrence du *Rouge et le Noir* en observant qu'il s'agissait d'un emploi rare. Pour les compléter, on peut se reporter à l'*Histoire de la langue française des origines à nos jours* de Ferdinand Brunot. En étudiant la langue de l'époque révolutionnaire, ce dernier signale que plusieurs verbes intransitifs ont été employés pronominalement. Les cas qu'il cite sont *se disputer*, *se lutter*, *se pulluler*, *s'intriguer* et *s'émigrer*, et sur celui-ci il ajoute en note : « Cette forme *s'émigrer* est extrêmement commune²¹. » Quoiqu'il ne précise pas davantage, il est aisé d'en découvrir des occurrences. J'en ai trouvé plus de vingt-cinq, de 1779 à 1829²².

¹⁸ Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol. (= FEW), t. III, p. 220a, s.v. *emigrare*.

¹⁹ Paris, Bureau central des dictionnaires, 1836, 2 vol., t. I, p. 661c. Cet emploi n'était pas présent dans les deux premières éditions de 1834 et de 1835.

²⁰ Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. (= TLF), s.v. *émigrer*.

²¹ Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. X, *La Langue classique dans la tourmente, Première partie, Contact avec la langue populaire et la langue rurale*, Paris, Colin, 1939 ; réimpression, Paris, Colin, 1968, p. 348, note 7.

²² Voir *De l'État et du sort des colonies des anciens peuples*, Philadelphie, 1779, p. 20 : « La superstition, la cruauté & l'avarice de Pygmalion, roi de Tyr, avoient alors forcé une partie de ses sujets à *s'émigrer*, [...] » ; « Pensées sur l'économie », dans *Bibliothèque des gens du monde, ou Mélanges de morale facile et de littérature légère*, t. II, Paris, 1788, p. 27 : « Dans plusieurs contrées on s'occupe sans cesse d'établir, tandis qu'il faudroit ou rectifier, ou supprimer ; de faire venir des étrangers, tandis que les nationaux souffrent, ou *s'émigrent* ; [...] » ; *Réflexions sur la nécessité de l'existence des douanes dans les Pays-Bas Autrichiens et sur leur influence sur le Commerce en général des mêmes Pays*, Bruxelles, Emmanuel Flon, 1788, p. 85-86 : « [...] le peuple ouvrier, manquant de travail et conséquemment de ressources, seroit obligé de *s'émigrer*, pour éviter la mendicité ; [...] » ; « Extrait d'une lettre de Philadelphie, du 9 octobre 1790, de M. le Maigre à M. Duler », dans *Annales patriotiques et littéraires de la France*, le 9 décembre 1790, p. 767 : « Voilà, monsieur, la situation des malheureux qui *s'émigrent* pour cette partie du monde : [...] » ; *Révolutions de Paris, dédiées à la nation et au district des Petits-Augustins, publiées par L. Prudhomme, à l'époque du 12 juillet 1789, Quatrième année de la liberté française, Onzième trimestre*, Paris, 1792, n° 135, du 4 au 11 février 1792, p. 274 : « Tous les habitans honnêtes qui n'ont pu *s'émigrer* à la Jamaïque ou à Boston, se sont sauvés à bord des bâtimens de commerce. » ; *Journal des débats et de la correspondance de la société des amis de la constitution, séante aux Jacobins à Paris*, le 27 août 1792, p. 404b : « [...] nous nous empressons de faire passer la liste des individus de notre district qui *se sont émigrés*, [...] » ; « Pétition à l'Assemblée nationale du sieur Rieunier, capitaine au 3^e régiment d'artillerie, commandant l'arsenal du Quesnoy », Assemblée nationale législative, le 30 août 1792, dans J. Mavidal et É. Laurent (éd.), *Archives parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787 à 1799)*, t. XLIX, Paris, Dupont, 1896, p. 131 : « Dix de mes camarades en garnison comme moi, au Quesnoy, *se sont émigrés*, au mois de mai de cette année, [...] » ; « Lettre de M. Miser, officier français, du rassemblement de M. de Condé, à MM. les secrétaires de la Convention nationale », Convention nationale, le 29 octobre 1792, dans J. Mavidal et É. Laurent (éd.), *op. cit.*, t. LIII, Paris, Dupont, 1898, p. 29 : « [...] lorsque *nous nous sommes émigrés*, la France avait un roi, [...] » ; « Extrait des minutes du greffe de la commission militaire établie à Metz », Convention nationale, le 13 novembre 1792, *ibid.*, p. 378 : « [...] le nommé Philippe-Joseph Maire, de Nancy, *s'est émigré* : [...] » ; *Le Républicain du Nord*, le 25 mai 1795, p. 2a : « [...] en cas que le roi prit le parti de *s'émigrer*. » ; *Nouvelles politiques nationales et étrangères*, le jeudi 17 mars 1796, p. 707 : « Les lettres de la Haye marquent que les représentans de la province de Frise, qui *se sont émigrés*, viennent d'adresser une lettre à la convention nationale batave, [...] » ; *Joseph et Caroline, ou Le Berger de la Sologne, Histoire véritable par Joseph R**y, Deuxième édition, Première partie*, Paris, Marchand, 1799, p. 105 : « [...] car la plus grande partie des officiers *s'est émigrée* avec le chevalier de Damas. » ; *Choix d'anecdotes, anciennes et modernes, recueillies des meilleurs auteurs, Seconde édition*, t. II, Paris, Poncelin, 1801, p. 38-39 : « Monsieur, frère du roi [...]. Il *s'est émigré* lors de la fuite du roi à Varennes. » ; L'abbé de Lubersac, *Journal historique et religieux de l'émigration et*

Si l'on se rappelle que le mot savant *émigrer* n'est attesté que depuis le milieu du XVIII^e siècle²³, il ne sera pas difficile d'imaginer que les locuteurs qui pensaient à ses synonymes tels que *s'exiler* ou *s'expatrier* éprouvaient une certaine gêne pour l'employer intransitivement et qu'ils préféraient spontanément le verbe pronominal. Ainsi, Madame de Rênal qui n'a pas reçu une éducation solide « chez des religieuses adoratrices passionnées *du Sacré-Cœur de Jésus*²⁴ » a très bien pu utiliser le verbe *s'émigrer* sans savoir qu'il valait mieux supprimer le pronom réfléchi. Le rapide examen de ce cas conforte donc la thèse d'Yves Ansel puisqu'ici Stendhal n'a pas inventé l'emploi pronominal.

* * *

Dans le même chapitre XXIII du tome premier du *Rouge et le Noir*, on assiste à une arrivée inopinée de Géronimo, chanteur napolitain, chez le maire de Verrières. Sa gaité

déportation du clergé de France en Angleterre, Londres, Cox, 1802, p. 167 : « Depuis 1791 jusqu'en 1801 inclusivement, nous comptons trente prélats, Archevêques ou Évêques, qui *se sont émigrés* dans la Grande Bretagne, [...] » ; Victor Delpuech de Comeiras, *Tableau général de la Russie moderne et situation politique de cet empire au commencement du XIX^e siècle*, t. II, Paris, Treuttel et Wurtz, 1802, p. 204 : « [...] et la commune doit payer pour ceux qui, dans l'intervalle, meurent, *s'émigrent*, tombent dans la pauvreté, [...] » ; *Bakhtiar Nameh ou Le Favori de la Fortune, conte traduit du persan par M. Lescallier*, Paris, Eberhart, 1805, p. 67 : « [...] et une partie d'entr'eux *s'émigrerait*. » ; J. F. Albanis Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes, ou Tableau historique et statistique de la Savoie, Seconde partie*, t. II, Paris, Renouard, 1806, p. 624-625 : « Le Combe de Valoire est très peuplé, ses habitants sont fort industrieux, la plupart *s'émigrent* au commencement de l'hiver, et ne rentrent chez eux qu'au printemps. » ; *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, par M. de Saint-Allais*, t. II, Paris, Bureau du Nobiliaire universel de France, 1814, p. 260 : « Il *s'est émigré*, en 1791, en Espagne [...] » ; *Tableau politique de l'Europe, depuis la bataille de Leipsic, (18 Octobre 1813), Jusqu'au 31 Mars 1814, Seconde édition*, Londres, 1814, p. 70 : « [...] une grande partie a péri par le sort des armes, une autre *s'est émigrée*, a été transportée par les propriétaires eux-mêmes aux États-Unis, ou dans d'autres colonies. » ; *L'Ami de la religion et du roi. Journal ecclésiastique, politique et littéraire*, t. VII, 1816, p. 47 : « Les gens qui en avoient fait émigrer tant d'autres, sont enfin obligés de *s'émigrer* aussi. » ; Charles-Louis Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les privilèges des Gantois, depuis l'institution de leur commune jusqu'à la révolution de l'an 1540*, t. II, Gand, Snoeck-Ducaju, 1818, p. 399 : « Si Gui de Dampierre, au lieu d'implorer la clémence de Philippe le Bel, *se fut [sic] émigré* avec sa famille, il eut [sic] trouvé en Pierre le Roi non pas courtisan, non pas un grand maître de cérémonie, mais un guerrier loyal et fidèle, [...] » ; Le baron des Genettes, « Notes sur la peste, extraites du Journal du docteur Legrand », dans *Nouveau journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, t. II, 1818, p. 298 : « [...] puisqu'en temps de peste quantité de personnes *s'émigrent* pour aller habiter Scutari, ou des villages circonvoisins. » ; Le chevalier Le Noble, *Examen général et détaillé des récoltes et des consommations de blé en France*, Paris, 1822, p. 65 : « [...] malgré cela, les fermiers sont découragés et *s'émigrent*. » ; Deribier de Cheissac, *Description statistique du département de la Haute-Loire*, Paris, Belin-Leprieur et Le Puy, La Combe, 1824, p. 157-158 : « Ils *s'émigrent* périodiquement tous les ans. » ; Stephen Arnoult, *Le Tyran municipal ou la Journée d'un maire, Scènes rurales à l'imitation des soirées de Neuilly*, Paris, Delaunay, 1829, p. 8 : « SOTTISON. / Mais, il n'y a pas mèche : il *s'est émigré* avec le Roi, il n'est rentré qu'avec lui [...] » ; Jean Baptiste Louis Joseph Billecocq, *La France pétitionnaire. De l'inamovibilité des curés-desservans*, Paris, 1829, p. 13 : « J'avais pour voisin immédiat, dans ma première desservance, un ecclésiastique septuagénaire, qui, fidèle à son Dieu et à son roi, *s'était émigré* en Angleterre pendant la tourmente révolutionnaire. »

²³ L'attestation la plus ancienne que l'on connaissait jusqu'ici est la lettre de Turgot à Du Pont de Nemours du 10 décembre 1773. Voir Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. VI, *Le XVIII^e siècle, Première partie. Le mouvement des idées et les vocabulaires techniques*, Paris, Colin, 1930 ; réimpression, Paris, Colin, 1966, p. 174. Le TLF qui a repris cette occurrence lui attribue la date d'avant 1781 (année de la mort de Turgot). On a quelques occurrences antérieures ; voir Caveirac, *Mémoire politico-critique*, s.l., 1756, p. 64 : « L'Anonyme qui pour nous attendrir sur nos pertes, a fait *émigrer* quinze cent mille François [...] » ; *Histoire de la Confédération helvétique par Monsieur Alexandre-Louis de Watteville*, t. I, Berne, Gotteschall, 1757, p. 80 : « [...] furent obligés de prendre le parti de faire *émigrer* la Nation entière. » ; etc.

²⁴ *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. I, chapitre VII, p. 61 ; souligné par l'auteur.

transforme complètement l'atmosphère morose de la soirée. Voyons d'après l'édition originale ce que font les convives après le souper :

Il [= Geronimo] chanta après souper un petit duetino avec madame de Rênal. Il fit des contes charmans. À une heure du matin, les enfans se récréèrent, quand Julien leur proposa d'aller se coucher²⁵.

La graphie du substantif masculin *duetino* (avec un seul *t*) au sens de « composition musicale brève, chantée à deux voix » est corrigée tacitement en *duettino* dans toutes les éditions critiques que j'ai consultées, sans doute parce qu'elle passe pour une faute évidente ou une forme fantaisiste, alors qu'elle se rencontre parfois²⁶. Une petite note sur la forme n'aurait pas été superflue. De plus, la presque totalité des éditeurs²⁷ – depuis Jules Marsan²⁸, Henri Martineau²⁹ et Victor Del Litto³⁰ jusqu'à Michel Crouzet³¹ et Marie Parmentier³² en passant par Pierre-Georges Castex³³ et Anne-Marie Meininger³⁴ – n'a pas commenté le mot, à l'exception d'Yves Ansel, qui, en se basant sur la lexicographie récente, souligne l'importance historique de l'occurrence stendhalienne. Voici sa note :

Duettino : petit duo. À noter que, selon le *T.L.F.* et le *Dictionnaire historique de la langue française*³⁵, c'est Stendhal, grand amateur de musique devant l'Éternel, qui aurait introduit en français les mots *duo* et *duettino*. À propos des compétences linguistiques de Mme de Rênal, voir n. 2, p. 456 (I, XX)³⁶.

Même si l'on va me qualifier de tatillon ou de maniaque, ce commentaire me paraît nécessiter quelques compléments. D'abord, le *TLF* et le *Robert historique* disent que Stendhal donne l'attestation la plus ancienne de *duetto* (1817) et de *duettino* (1830), mais ils n'affirment pas qu'il a introduit en français *duo*, ce dernier terme étant daté du XVI^e siècle. De plus, alors que la date de 1830 pour *duettino* est confirmée par le passage cité du *Rouge et le Noir*, celle de 1817 qu'ils donnent à la première occurrence de *duetto* est sujette à caution. Puisque le *Robert historique* ne fait que résumer le *TLF* en omettant ses références, il faut examiner son modèle. Or le passage que celui-ci cite dans son article *duetto* est : « Le premier *duetto* du

²⁵ *Ibid.*, t. I, chapitre XXIII, p. 264.

²⁶ Voir par exemple Félix Clément, *Les Musiciens célèbres depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Hachette, 1868, p. 429 : « Il suffit de citer le duetino *Mira la bianca luna*. » (souligné par l'auteur).

²⁷ On peut y ajouter Mariella Di Maio, *op. cit.*, t. I, p. 437 (pas de note).

²⁸ *Op. cit.*, t. I, p. 261.

²⁹ Voir son édition citée de l'ancienne Pléiade, t. I, p. 360 et celle de Garnier, p. 152.

³⁰ *Op. cit.*, p. 196 ; il met le mot en italique.

³¹ *Op. cit.*, p. 254.

³² *Op. cit.*, p. 208.

³³ *Op. cit.*, p. 144.

³⁴ *Op. cit.*, p. 227.

³⁵ Il s'agit d'Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, 2 vol. ; je désigne ce dictionnaire par *Robert historique*.

³⁶ *ORC*, t. I, p. 1042-1043 ; souligné par l'auteur.

Mariage secret » et le rédacteur de sa partie diachronique se réfère à « 1817, Stendhal, *Rome, Naples et Flor.*, t. 1, p. 215 ». Si la première édition de *Rome, Naples et Florence, en 1817*³⁷ a vu le jour à la mi-septembre 1817³⁸, sauf erreur de ma part elle ne contient pas la citation. Celle-ci ne figure que dans l'édition augmentée de 1826, mise en vente à la fin de février 1827³⁹. Il suffit de la consulter à la page 264 du tome premier⁴⁰. Néanmoins, cela ne veut pas dire que la datation du *TLF* est fautive, car *Rome, Naples et Florence, en 1817* comprend en fait deux phrases où se lit le mot *duetto* ; on le vérifiera à la page 62 : « Duetto, plein de grâces affectées. » et à la page 285 : « On a couvert d'acclamations un terzetto⁴¹, un duetto et un quintetto⁴². » Ainsi la datation du *TLF* et du *Robert historique* est-elle sauvée, à condition que l'on renvoie aux deux occurrences qu'ils ignorent.

Voilà les données de la lexicographie générale. Toutefois, comme on sait, celle-ci privilégie les grands noms de la littérature et ne tient pas toujours compte des publications spécialisées. Il en résulte qu'une petite recherche dans les ouvrages peu connus nous offre souvent des occurrences qui lui ont échappé. Sur le mot *duetto*, on trouve en effet plusieurs témoignages dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Le plus ancien que je connaisse date du 15 avril 1769. Le *Journal encyclopédique* de ce jour-là comprend la phrase suivante : « Je n'ai besoin que d'un seul *Duetto* : il appartient de droit au premier acteur & à la première actrice ; [...]»⁴³. Cette attestation est suivie d'une autre de 1786⁴⁴ et d'une troisième de 1791⁴⁵. Ainsi, cinquante ans avant Stendhal, le mot *duetto* était entré en français.

Quant à *duettino*, mon enquête sommaire n'a pu faire remonter son apparition en français qu'au 30 mars 1804. C'est le *Courrier des spectacles, Journal des théâtres et de littérature* de cette date qui annonce la parution d'une partition : « Six *Duettini* ou petits duos italiens,

³⁷ Paris, Delaunay et Pelicier, 1817.

³⁸ Voir Stendhal, *Voyages en Italie, Textes établis, présentés et annotés par Victor Del Litto*, Paris, Gallimard, 1973 (tirage de 2020), Bibliothèque de la Pléiade, p. 1298.

³⁹ *Ibid.*, p. 1493.

⁴⁰ *Rome, Naples et Florence par M. de Stendhal, Troisième édition*, Paris, Delaunay, 1826, 2 vol., t. I, p. 264 : « Une réflexion tendre sur la délicieuse expression d'amour dans le premier duetto du *Mariage secret*, vous avancera bien plus que le mot le plus plaisant. » (souligné par l'auteur). L'édition de Victor Del Litto dans *Voyages en Italie, op. cit.*, p. 413 met *duetto* en italique.

⁴¹ Cette occurrence de *terzetto* au sens de « petite composition pour trois voix ou trois instruments » antedate le *TLF*, s.v. *terzetto* qui ne connaît le mot que depuis 1823, *Vie de Rossini* de Stendhal.

⁴² L'édition de Victor Del Litto dans *Voyages en Italie, op. cit.*, p. 31 et 133 met en italique *duetto*, *terzetto* et *quintetto*.

⁴³ *Journal encyclopédique*, 15 avril 1769, t. III, partie II, p. 182 ; souligné par l'auteur.

⁴⁴ Voir *L'Art musical ramené à ses vrais principes, ou Lettres d'Antoine D. R. Borghese à Julie, traduites de l'italien par l'auteur*, Paris, Hardouin & Gattey, 1786, p. 158 : « Nous remarquerons quelque chose à cet effet dans l'examen que je vais faire du petit *duetto* qui se trouve à la planche troisième. » (souligné par l'auteur) ; p. 159 : « Le ton de E bémol est très-propre à remplir cet objet, la gamme n'est ni trop haute ni trop basse, & je la choisis pour y composer le *duetto*. » (souligné par l'auteur) ; etc.

⁴⁵ Voir *Encyclopédie méthodique, Musique publiée par MM. Framery et Ginguené*, t. I, Paris, Panckoucke, 1791, p. 468a : « Il faut, dit le pere Martini, dans son Traité du contre-point, que le jeune compositeur soit instruit de la différence qui existe entre le *duo* & le *duetto*. » (souligné par l'auteur).

avec paroles françaises et accompagnement de piano ou harpe, composés par Nicolo Isonard. 6 fr.⁴⁶ ». Après, on a une occurrence du mot dans le *Journal des Deux-Sèvres* du 2 mai 1812⁴⁷ et une autre dans *De l'Opéra en France* de Castil-Blaze, dont le tome premier a paru en 1820⁴⁸. Et enfin il y en a deux autres de 1827 et de 1829⁴⁹. Avant *Le Rouge et le Noir* de 1830, on a ainsi au moins cinq attestations de *duettino*.

Mes remarques ne sont évidemment pas destinées à enlever à Stendhal le titre de « grand amateur de musique devant l'Éternel ». Elles suggèrent tout simplement que ce n'est pas lui qui a introduit en français les mots *duetto* et *duettino*. S'il ne les a pas mis en italique⁵⁰, c'est peut-être parce qu'il ne les a pas considérés comme exotiques. Victor Del Litto aurait donc dû respecter le romain de l'édition originale. En tout cas, il ne serait pas inutile d'améliorer un peu l'annotation des œuvres stendhaliennes ainsi que les articles de nos instruments de travail.

* * *

Le troisième passage du chapitre XXIII du tome premier du *Rouge et le Noir* qui attire notre attention est celui où sont cités deux vers de François I^{er}. En assistant à une discussion sur le bail d'une grande maison qui sera adjugé par Monsieur de Saint-Giraud, Julien qui n'y voit pas clair se rappelle ce morceau que Madame de Rênal lui a appris. Voyons d'après l'édition originale comment il est introduit :

Dans son chagrin, il [= Julien] se répétait ces jolis vers de François I^{er}, qui lui semblaient nouveaux, parce qu'il n'y avait pas un mois que madame de Rênal les lui avait appris. Alors, par combien de sermens, par combien de caresses chacun de ces vers n'était-il pas démenti !

Souvent femme varie,
Bien fol qui s'y fie⁵¹.

⁴⁶ *Courrier des spectacles, Journal des théâtres et de littérature*, le 30 mars 1804, p. 4b.

⁴⁷ Voir *Journal des Deux-Sèvres*, le 2 mai 1812, p. 141 : « Les numéros 12 et 13 du journal hebdomadaire de chant, avec accompagnement de piano ou harpe, publié par M. *Le Duc*, viennent de paraître. Rien n'est frais comme le joli *duettino*, musique de M. *Sola*, qui commence par ces mots : *Au bord d'un clair ruisseau, &c.* 52 numéros par an. Prix : 24 francs. S'adresser à notre bureau. » (souligné par l'auteur).

⁴⁸ Voir Castil-Blaze, *De l'Opéra en France*, t. I, Paris, Janet et Cotelte, 1820, p. 196 : « [...] il faut encore une imagination féconde pour créer, et un goût pur qui dicte l'emploi de cette science qui a coûté tant de soins et de veilles, pour ne s'en servir qu'avec discernement et ne point déployer mal à propos les ressources de l'art, lorsqu'il s'agit d'une *barcarole* ou d'un *duettino*. » (souligné par l'auteur) ; p. 338-339 : « La guitare n'est point à dédaigner : une cavatine, un nocturne, une romance, un *duettino*, seront accompagnés convenablement par cet instrument : [...] »

⁴⁹ Voir M. R., « Lettres sur les théâtres lyriques », dans *Le Mercure du dix-neuvième siècle*, t. XVI, 1827, p. 521 : « Des acteurs ont été reçus à Feydeau pour jouer à peu près de petites comédies, et pour fredonner une romance et un *duettino*. » (souligné par l'auteur) ; Compte rendu anonyme de *La Straniera*, opéra de Bellini, représenté le 14 février au théâtre de la Scala qui se lit dans *Revue musicale*, Troisième année, t. V, 1829, p. 138 : « L'air entremêlé de chœurs qui commence le finale, et le *duettino* qui vient après, n'ont pas produit d'effet, et ne peuvent être comptés parmi les bons morceaux de la *Straniera* ; [...] » (souligné par l'auteur).

⁵⁰ Dans le chapitre XXIII du tome premier du *Rouge et le Noir*, l'italique est du reste beaucoup moins fréquent dans l'édition originale que dans certaines éditions critiques.

⁵¹ *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. I, chapitre XXIII, p. 259.

Les vers de François I^{er} sont sans doute trop bien connus pour intéresser les stendhaliens, car Jules Marsan⁵², Henri Martineau⁵³ et Victor Del Litto⁵⁴ ont tous les trois passé sous silence leur forme un peu curieuse. On doit à Pierre-Georges Castex une note laconique mais précise sur la bizarrerie formelle de la citation :

Bien fol qui s'y fie

Tel est le texte de l'édition originale. Le vers est généralement reproduit sous la forme d'un hexamètre : « Bien fol *est* qui s'y fie.⁵⁵ »

Sauf erreur de ma part, cette remarque n'a pas été reprise par ses successeurs. Ainsi, ni Anne-Marie Meininger⁵⁶ ni Michel Crouzet⁵⁷ ni Yves Ansel⁵⁸ ni Marie Parmentier⁵⁹ n'en font mention⁶⁰. Leur silence signifie-t-il qu'à leurs yeux la note du savant était fautive ou déplacée ou inutile ? Il m'est impossible de deviner les raisons de leur mutisme. Quoi qu'il en soit, pour renvoyer à l'anecdote qui remonte au *Recueil des Dames* dans lequel Brantôme raconte une visite au château de Chambord⁶¹, c'est souvent sous la forme citée par Pierre-Georges Castex qu'apparaissent les deux vers. Ceux-ci figurent par exemple dans *Le Roi s'amuse* de Victor Hugo⁶².

Alors pourquoi Julien se les répète-t-il d'une manière incomplète ? L'auteur a-t-il voulu suggérer que le héros était peu au courant de la métrique ? Ce ne serait pas impossible, puisque le jeune homme, lecteur assidu des « Confessions de Rousseau, [...] [du] recueil des bulletins de la grande armée et [du] Mémorial de Sainte-Hélène⁶³ », n'avait pas eu une lecture très étendue. Mais puisqu'il avait appris cette expression proverbiale de sa maîtresse, ne faudrait-il pas plutôt supposer que la faute revient à celle-ci, dont l'éducation

⁵² *Op. cit.*, t. I, p. 257.

⁵³ Voir son édition citée de l'ancienne Pléiade, t. I, p. 357 et celle de Garnier, p. 149.

⁵⁴ Voir son édition citée du *Rouge et le Noir*, p. 193.

⁵⁵ *Op. cit.*, p. 557 ; souligné par l'auteur.

⁵⁶ *Op. cit.*, p. 223.

⁵⁷ *Op. cit.*, p. 250.

⁵⁸ ORC, t. I, p. 483.

⁵⁹ *Op. cit.*, p. 205.

⁶⁰ On peut ajouter à la liste Mariella Di Maio, *op. cit.*, t. I, p. 434.

⁶¹ Voir *Œuvres complètes du seigneur de Brantôme, accompagnées de remarques historiques et critiques, Nouvelle édition collationnée sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. VII, Paris, Foucault, 1822, p. 395-396 : « [...] et sur quoy il me souvient, qu'une fois m'estant allé pourmener à Chambord, un vieux concierge qui estoit céans, et avoit esté valet-de-chambre du roy François, m'y reçut fort honnestement ; car il avoit dès ce temps-là connu les miens à la Cour et aux guerres, et luy-mesme me voulut monstrier tout ; et m'ayant mené à la chambre du Roy, il me monstra un escrit au costé de la fenestre : "Tenez, dit-il, lisez cela, monsieur ; si vous n'avez veu de l'escriture du Roy mon maistre, en voilà." Et, l'ayant leu en grandes lettres, il y avoit ce mot : "Toute femme varie." » Voir aussi Ludovic Lalanne, *Brantôme, Sa vie et ses écrits*, Paris, Renouard, 1896, p. 207-210, qui critique les enjolivements des historiens d'après le récit de Brantôme.

⁶² Voir *Le Roi s'amuse, Drame*, Paris, Eugène Renduel, 1832, Acte V, scène III, p. 170 : « LE ROI, chantant au fond du théâtre. / Souvent femme varie, / Bien fol est qui s'y fie. »

⁶³ *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. I, chapitre V, p. 32.

littéraire était loin d'être parfaite ? Ce serait également possible. Si pourtant on pense que les deux protagonistes récitaient à plusieurs reprises les deux vers royaux, la citation tronquée n'indiquerait-il pas qu'ils étaient tous deux si peu cultivés qu'ils ne s'apercevaient pas de l'erreur de la versification ? Ce serait une idée qui pourrait tenter certains lecteurs. Cependant, ne devrait-on pas tout simplement incriminer Stendhal qui n'a pas relu soigneusement ses épreuves avant que le livre voie le jour avec cette leçon fautive ? Dans ce cas, les éditeurs n'auraient-ils pas dû la corriger comme ils le font souvent face à une *faute évidente* ? Chacun pourrait adopter une des hypothèses qui lui plaise.

Il me semble néanmoins possible de proposer une autre interprétation. Elle consiste à imaginer que la mauvaise leçon existait déjà dans la source dont se servait le romancier. En effet, celui-ci aurait pu s'inspirer du tableau de Fleury François Richard, « François I^{er} montre à Marguerite de Navarre, sa sœur, les vers qu'il vient d'écrire sur une vitre avec son diamant » (1804), dont la description a paru dans différentes publications. Citons une notice de Charles Paul Landon qui figure dans celles du « Salon de l'an XIII », publiées dans ses *Nouvelles des arts, peinture, sculpture, architecture et gravure* :

N.º 377. *François premier* ; par M. Richard, élève de M. David. – L'auteur de *Valentine de Milan* réalise les espérances que ce premier ouvrage avait fait concevoir, et les compositions de ce jeune artiste lui assurent déjà un rang distingué dans notre école. Ce joli tableau, vers lequel la foule se porte continuellement, représente François premier montrant à sa sœur, la reine de Navarre, ces deux vers qu'il vient d'écrire sur une vitre avec son diamant :

Souvent femme varie,
Bien fol qui s'y fie⁶⁴.

Si Stendhal avait rencontré les vers de François I^{er} dans ce genre de publication sous cette forme tronquée, il aurait pu les reproduire tels quels dans *Le Rouge et le Noir*. Dans ce cas, a-t-il été conscient du vers faux ? Si oui, pourquoi ne l'a-t-il pas corrigé ? Serait-ce pour montrer le manque de culture de ses protagonistes ? Ou bien ne s'est-il pas aperçu que la seconde ligne manquait d'une syllabe ? Quelle que soit l'interprétation, on pourra du moins supposer que la mauvaise leçon n'est pas une invention du romancier, à moins de juger qu'il ne s'agit qu'une coïncidence.

* * *

Le quatrième et le dernier passage qui nous intéresse concerne un jeu de mots prononcé par un figurant. Comme Jean-Luc Busset l'a souligné dans une de ses notes

⁶⁴ Charles Paul Landon, *Nouvelles des arts, peinture, sculpture, architecture et gravure*, t. IV, Paris, Landon, 1804, p. 47 ; souligné par l'auteur. Voir aussi Alexandre Lenoir, *Musée des monumens français. Recueil de portraits inédits des hommes et des femmes qui ont illustré la France sous différens règnes dont les originaux sont conservés dans ledit Musée*, t. I, Paris, chez L'auteur, Hacquart, Treuttel et Wurtz, 1809, p. 126-127.

instructives⁶⁵, Stendhal n'a pas hésité à l'occasion à « lancer un calembour heureux⁶⁶ ». Pour apprécier le cas qui attire notre attention, citons d'après l'édition originale la discussion qui suit la scène du bail d'une grande maison, adjugé pour trois cent trente francs à Monsieur de Saint-Giraud :

Quelle infamie ! disait un gros homme à la gauche de Julien : une maison dont j'aurais donné, moi, huit cents francs pour ma fabrique, et j'aurais fait un bon marché.

– Bah ! lui répondait un jeune fabricant libéral, M. de Saint-Giraud n'est-il pas de la congrégation ? ses quatre enfans n'ont-ils pas des bourses ? Le pauvre homme ! Il faut que la commune de Verrières lui fasse un supplément de traitement de cinq cents francs, voilà tout.

– Et dire que le maire n'a pas pu l'empêcher ! remarquait un troisième. Car il est ultra, lui, à la bonne heure ; mais il ne vole pas.

– Il ne vole pas ? reprit un autre ; non, *c'est pigeon qui vole*. Tout cela entre dans une grande bourse commune, et tout se partage au bout de l'an. Mais voilà ce petit Sorel ; allons-nous en⁶⁷.

La proposition que j'ai soulignée n'a apparemment pas intéressé les éditeurs consultés qui l'auraient trouvée aisée à comprendre, car aucun d'entre eux ne l'a commentée, depuis Jules Marsan⁶⁸, Henri Martineau⁶⁹ et Victor Del Litto⁷⁰ jusqu'à Michel Crouzet⁷¹, Yves Ansel⁷² et Marie Parmentier⁷³, en passant par Pierre-Georges Castex⁷⁴ et Anne-Marie Meininger⁷⁵. Seule Mariella Di Maio s'est donnée la peine d'annoter la traduction italienne de Maurizio Cucchi (« [...] Non ruba ? – represe un altro ; – no, è una povera gazza. [...] »⁷⁶). Sa note mérite d'être citée :

In francese, « c'est pigeon qui vole ». Il gioco di parole è intraducibile, per via di due problemi che segnaliamo al lettore : 1) il verbo *volare* in francese ha il doppio significato di *volare* e di *rubare* ; 2) « jouer à pigeon vole » si dice di « un gioco infantile nel quale un giocatore lancia rapidamente la parola *vola*, facendola

⁶⁵ Jean-Luc Busset, « Stendhal et le calembour », dans *L'Année stendhalienne*, t. XIV, 2015, p. 379-380. Sur l'anecdote de l'abbé Delille et l'œuf dont il affirme qu'« elle est selon nous *forgée de toutes pièces* » (*ibid.*, p. 380), voir l'élucidation de Jacques Robichez, « Stendhal et l'œuf à la coque », dans *Littératures*, t. IX, 1984, p. 131-134.

⁶⁶ Selon l'expression de Stendhal, *Vie de Rossini, Édition présentée, établie et annotée par Pierre Brunel*, Paris, Gallimard, 1992, Folio classique, p. 78.

⁶⁷ *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. I, chapitre XXIII, p. 262.

⁶⁸ *Op. cit.*, t. I, p. 260.

⁶⁹ Voir son édition citée de l'ancienne Pléiade, t. I, p. 359 et celle de Garnier, p. 151.

⁷⁰ Voir son édition citée du *Rouge et le Noir*, p. 195.

⁷¹ *Op. cit.*, p. 252.

⁷² *ORC*, t. I, p. 485.

⁷³ *Op. cit.*, p. 207.

⁷⁴ *Op. cit.*, p. 143-144.

⁷⁵ *Op. cit.*, p. 225-226.

⁷⁶ *Op. cit.*, t. I, p. 436.

precedere dal nome di un animale (o altro) capace o no di volare [si vince o si perde a seconda dell'esattezza della risposta] », *Grand Robert*, 1985, secondo cui però l'uso di « jouer à pigeon vole » sarebbe attestato soltanto dal 1839. Ma sin dal 1828 secondo il *Dictionnaire historique de la langue française*, 1994⁷⁷.

Selon cette explication, Stendhal s'est donc amusé avec les deux sens du verbe *voler* : « prendre (ce qui appartient à quelqu'un) » et « se soutenir et se déplacer dans l'air au moyen d'ailes » et pour faire comprendre que tout le monde est voleur, il s'est référé au jeu de *pigeon vole*, récemment inventé.

Pour rendre hommage à la mémoire de Mariella Di Maio⁷⁸, essayons de compléter sa note. Il faut se rappeler que quand on veut retracer l'historique d'un mot ou d'une expression, le *Grand Robert* et le *Robert historique* ne sont pas les meilleurs outils, surtout si l'on veut vérifier leur datation. Ainsi, pour savoir à quoi correspondent la date de 1839⁷⁹ et celle de 1828⁸⁰ qu'ils donnent sans plus de précisions, ils ne nous aident en rien. Il faut chercher des informations dans d'autres instruments. Dans le cas qui nous occupe, au bout d'une petite recherche on peut deviner que la première provient, non pas du *Grand Larousse de la langue française en sept volumes*⁸¹ mais du tome XII de *Datations et documents lexicographiques*⁸² et la seconde, du tome XXI du même recueil ou plutôt de l'article *pigeon* du *TLF*⁸³. Pour vérification, les utilisateurs du *Robert historique* se reporteront à la partie diachronique de ce dernier, qui allègue deux dates, avec des références qui nous assurent du bien-fondé de ce qu'il avance (je la cite en développant les abréviations) :

1810 *pigeon vole* refrain de chanson (Duval et Auguste, *Monsieur Mouton*, p. 8 [Barba] dans Quemada, *Datations et documents lexicographiques*, t. 21) ;

1828 terme de jeux *jouer à Pigeon-vole* (J. B. Sauvage, *Proverbes dramatiques*, p. VII [Ponthieu], *ibid.*).

On voit donc que la date de l'attestation de Jean-Baptiste Sauvage relevée dans un recueil dirigé par Bernard Quemada est passée dans le *Robert historique*. Heureusement il ne s'agit pas d'une occurrence fantôme, car l'expression figure bien dans l'ouvrage de

⁷⁷ *Ibid.*, p. 1014 ; souligné par l'auteur.

⁷⁸ Voir sa nécrologie due à Philippe Berthier parue dans *L'Année stendhalienne*, t. XVI, 2017, p. 425-426 et une autre due à Valentina Fortunato, parue dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. CXVII, 2017, p. 499-502.

⁷⁹ Voir *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert, *Deuxième édition entièrement revue et enrichie* par Alain Rey, Paris, Robert, 1985, 9 vol., t. VII, p. 399b, s.v. *pigeon*. Cette datation est conservée dans l'édition de 2001, t. V, p. 669a.

⁸⁰ Voir *Robert historique*, t. II, p. 1518a, s.v. *pigeon* : « *Pigeon* entre dans le nom d'un jeu d'enfants, ***pigeon vole*** (1828, *jouer à pigeon-vole*). » (souligné et mis en gras par l'auteur).

⁸¹ Paris, Larousse, 1971-1978, 7 vol., t. V, p. 4198a, s.v. *pigeon*, qui attribue à *pigeon vole* la date de 1869 Littré, probablement d'après le *FEW*, t. VIII, p. 557a, s.v. *pīpio*.

⁸² Que l'on peut maintenant consulter dans *BHVF* : la date de 1839 correspond à A. Pommier, *Océanides et fantaisies*, Paris, Dolin, p. 221 : « J'aime à me rappeler, tant j'ai l'esprit frivole, / Le jeu du corbillon, celui de *pigeon-vole*, / Et la main-chaude encore, et le colin-maillard / Poursuivant à tâtons son ennemi fuyard. »

⁸³ Car le *Robert historique* s'appuie en général sur le *TLF* si celui-ci n'est pas trop défectueux.

Sauvage⁸⁴. Cependant, la *BHVF* nous en offre un témoignage plus ancien, daté de 1808, qu'elle tire du vaudeville *Mincétoff* de Francis, Moreau, Désaugiers. L'air que Jean chante dans la scène VI et qui commence par « Tous les soirs au clair de la lune » contient en effet notre jeu : « Ici la mère Nicole, / *Joue à pigeon vole*, / Tandis qu'on cajole / Sa Babet : [...]»⁸⁵. »

Si l'on veut remonter encore plus haut, on peut consulter le *Dictionnaire historique et philologique du français non conventionnel*⁸⁶, où Pierre Enckell – qui avait découvert toutes les occurrences précoces (de 1808 à 1839) pour les *Datations et documents lexicographiques* – enregistre d'autres, datées de 1788, de 1802 et de 1807. La plus ancienne qu'il a dénichée vient des *Soirées amusantes* : « Ce jeu⁸⁷ ressemble assez à ces petits jeux qu'on fait jouer aux enfants, où l'on dit : berlingue, chiquette, ou bien : *pigeon vole*, mouton vole, &c⁸⁸. » La rapide évocation du jeu dans cette phrase indique qu'il était si bien connu qu'il n'avait pas besoin d'une explication détaillée. D'autres attestations contemporaines⁸⁹ que j'ai trouvées sont aussi allusives. Il m'a été impossible de découvrir des témoignages antérieurs de la dénomination *pigeon vole*. Le jeu lui-même paraît assez ancien si l'on en croit les éditeurs de *Gargantua* qui considèrent que Rabelais l'appelle *pigeonnet* dans la liste des jeux d'enfants auxquels s'adonne le petit héros⁹⁰. En tout cas, ce n'était pas une invention récente en 1830.

Pour se faire une idée de la façon dont au début du XIX^e siècle se jouait le *pigeon vole*, il ne sera pas inutile de citer une scène de la comédie *La Famille des innocens, ou comme l'amour vient* (1807) de Sewrin et Chazet :

⁸⁴ Voir *Proverbes dramatiques* par M. Sauvage, Paris, Ponthieu, 1828, p. VII : « Pour abrégé les soirées devenues longues, les personnages les plus graves se mettaient au jeu, tandis que dans la partie la plus reculée du salon on tâchait de se persuader qu'on s'amusait en jouant à Pigeon-vole et au chevalier Cornard. »

⁸⁵ *Mincétoff, parodie de Menzikoff*, par MM. Francis, Moreau, et Désaugiers, représentée, pour la première fois, sur le théâtre du Vaudeville, le 9 mars 1808, Paris, Barba, 1808, p. 11.

⁸⁶ Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 858.

⁸⁷ Il s'agit d'un jeu qui se joue comme il suit : « Chacun prend une jarretière ou un ruban & en tient un bout. Tous les autres bouts sont réunis dans la main de celui qui fait jouer le jeu. Quand il dit : tirez, il faut lâcher ; & quand il dit : lâchez, il faut tirer. On est souvent attrapé, & on donne bien des gages. » (*Les Soirées amusantes, ou Entretien sur les jeux à gages, et autres, qui peuvent amuser les jeunes personnes, tant à la Ville qu'à la Campagne, sur-tout dans les soirées un peu longues*, Paris, La Veuve Duchesne, 1788, p. 216).

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Voir par exemple *Quel est le plus ridicule ? ou La Gravure en action, folie-vaudeville en un acte* par C. Gosse, Étienne et Morel, représentée, pour la première fois, sur le théâtre Montansier-Variétés, les 3 et 4 messidor, an IX, Paris, Roux, 1801, Scène X, p. 26 : « DELAFRANGE. / Je propose à la société de jouer à quelques jeux innocens. / LISBETH. / Oui ; jouons à pigeon vole. »

⁹⁰ Voir François Rabelais, *Gargantua, Première édition critique faite sur l'Éditio princeps, Texte établi par Ruth Calder avec introduction, commentaires, tables et glossaire* par M. A. Screech, Préface par V. L. Saulnier, Genève, Droz, 1970, chapitre XX, p. 140 et 415, qui renvoie aux *Œuvres de François Rabelais, Édition critique publiée par Abel Lefranc et al.*, t. I, *Gargantua, Prologue – Chapitres I-XXII, Deuxième édition revue*, Paris, Champion, 1913, p. 210, où Lazare Sainéan se réfère à Jaubert, *Glossaire du Centre de la France, Deuxième édition*, Paris, Napoléon Chaix, 1864, p. 512b : « PIGEOUNET, s.m. Nom sous lequel est désigné dans quelques-uns de nos cantons le jeu si connu de *Pigeon vole*. » (souligné par l'auteur). Ce sens est à ajouter au *FEW*, t. VIII, p. 557a, s.v. *pīpio*, à Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Didier et Champion, 1925-1967, 7 vol., t. V, p. 780b et à Kurt Baldinger, *Etymologisches Wörterbuch zu Rabelais (Gargantua)*, Tübingen, Max Niemeyer, 2001.

INNOCENTIN.

Non, ce jeu là est trop traître... (*Il suce sa main comme si on l'avait égratigné.*) Jouons plutôt à p... à pigeon vole ! tu sais bien...

TOUS.

Ah, oui !... à pigeon vole !

IGNACE.

J'y suis fort, moi.

LOUISON.

Allons, mettez tous vos doigts là. (*Chacun met son doigt sur le genou de Louison.*) Pigeon vole ! (*Tout le monde lève.*) Mouton vole ! (*Personne ne lève.*) Moineau vole ! (*Tout le monde lève.*) Éléphant vole ! (*Ignace seul lève à moitié.*)

INNOCENTIN, *s'en apercevant.*

Ah ! mon frère !

IGNACE.

Qu'est-ce qu'on a dit ?

INNOCENTIN.

Éléphant vole !

IGNACE.

Je n'ai pas volé.

TOUS.

Si fait ! si fait ! Un gage⁹¹ !

En partant de cette comédie, on pourrait bien se représenter la scène qui suivrait l'adjudication dans le chapitre XXIII du tome premier du *Rouge et le Noir* : un libéral prononcerait successivement à ses amis réunis autour de lui : « Monsieur de Saint-Giraud vole ! Monsieur le vicaire Maslon vole ! Monsieur Valenod vole ! Monsieur Charcot de Maugiron vole ! etc. etc. » Et les participants qui tiennent tous ces personnages pour voleurs ne manqueraient pas de lever le doigt à chaque fois. Cette interprétation que l'on peut déduire de la note de Mariella Di Maio nous donnerait peut-être « une idée de la misère des conversations de la province⁹² » comme le dit l'auteur des *Mémoires d'un touriste*.

Les quatre passages que j'ai examinés rapidement se comprennent-ils mieux maintenant ? J'espère que oui. Du moins, si mes remarques ponctuelles et hypothétiques pouvaient convier les lecteurs à relire le chapitre XXIII du tome premier du *Rouge et le Noir* et éventuellement amener les éditeurs à revoir leur annotation, elles n'auraient pas été « un vain bruit⁹³ ».

⁹¹ *La Famille des innocens, ou comme l'amour vient, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, par MM. Sewrin et Chazet, représentée, pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Variétés-Montansier, à la Salle de la Cité, le 26 janvier 1807, Seconde édition conforme à la représentation, Paris, Cavanagh, 1807, Scène V, p. 17 ; souligné par les auteurs.*

⁹² *Mémoires d'un touriste*, dans Stendhal, *Voyages en France, Textes établis, présentés et annotés par Victor Del Litto*, Paris, Gallimard, 1992 (tirage de 2016), Bibliothèque de la Pléiade, p. 20.

⁹³ Selon l'expression de notre auteur dans son *Journal* du 18 janvier 1805, voir Stendhal, *Œuvres intimes, Édition établie par Victor Del Litto*, Paris, Gallimard, 1981-1982, Bibliothèque de la Pléiade, 2 vol., t. I (tirage de 2001), p. 190.